

تعريف كلمة قانون

Le droit est l'ensemble des règles obligatoires qui régissent les relations des hommes vivant en société.

Ces règles présentent les traits distinctifs suivants : **Elles sont établies pour les rapports des hommes. Elles sont édictées par les intéressés eux-mêmes ou par l'autorité à laquelle ce pouvoir est délégué. Elles sont revêtues de la force obligatoire, c'est-à-dire que leur observation est sanctionnée par la contrainte matérielle.** Ceci dit, qui dit droit dit règlement imposé, sous une sanction sociale coercitive, à la conduite des hommes vivant en société.

Principales divisions du droit positif

Ces divisions correspondent aux deux ordres principaux de rapports qui forment le tissu de la vie sociale : 1° rapports de l'individu avec le groupe social auquel il appartient, et rapports de ces divers groupes entre eux ; 2° rapports de l'individu avec ses semblables pour la satisfaction de ses besoins personnels.

بعض المصطلحات القانونية

L'Etat : الدولة

Service publics : المرافق العمومية

Droit constitutionnel : القانون الدستوري

Gouvernement : الحكومة

Droit public : القانون العام

Droit privé : القانون الخاص

Rapport de droit : العلاقات القانونية